

FORMULAIRE APPEL A PROJETS TVB 2021



TRAME VERTE ET BLEUE GRAND EST EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

1. IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

NOM DU PORTEUR DE PROJET

NOM DU PROJET

2. IDENTIFICATION DES STRUCTURES INTERVENANT DANS LE PROJET

STRUCTURES INTERVENANT DANS LE PROJET

→ Précisez quelles autres structures travailleront sur ce projet et dans quel cadre

Cas n°1 : Votre structure est porteuse de projet global avec 3 possibilités de partenariat :

- **la structure avec laquelle vous travaillerez est prestataire.** Elle sera rémunérée par le porteur de projet sur la base de factures pour la réalisation des actions définies par le porteur de projet, qui est donneur d'ordre. (ex. entreprise qui réalise des travaux, agence de communication qui fait une plaquette, maison de la nature qui fait des animations...)
- **La structure est partenaire** du projet dès sa conception et participe à une partie des actions du projet qu'elle réalise. Elle sera alors bénéficiaire directe de l'aide AAPTVB si le projet est retenu. Elle doit aussi remplir un formulaire AAPTVB précisant les actions du projet qu'elle réalise. Le lien entre le porteur du projet et le partenaire sera régi via une convention de partenariat (à joindre comme pièce au dossier, modèle en **Annexe 3**). (ex. partenariat avec une collectivité locale du territoire,...)
- **Autre cas : à préciser** (ex. partenaire technique participant au projet sans coût à prendre en charge, partenariat de recherche...)

| | Nom du partenaire (raison sociale) | Domaine d'intervention du partenaire | Actions réalisées dans le projet | Montage partenarial (cochez) | | |
|---|------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|------------|-------|
| | | | | Prestation | Partenaire | Autre |
| 1 | | | | | | |
| 2 | | | | | | |
| 3 | | | | | | |

Cas n°2 : Votre structure est partenaire d'un projet coordonné par une autre structure

Précisez dans ce cas ;

- Le nom du porteur principal du projet :

.....

- Les actions du projet que vous prenez en charge en tant que partenaire :

.....

- Les modalités de partenariat prévues dans la convention :

.....

3. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET

- Un dossier technique présentant le projet global de manière plus détaillée doit être joint au formulaire.

3.1 SYNTHESE DU PROJET

3.2 CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

Date de début du projet :

Date de fin du projet :

3.3 CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

→ Présentez le contexte de construction du projet, les enjeux du territoire et les motivations à l'origine du projet et des partenariats. Afin de faciliter la compréhension, un bref historique sur les actions menées antérieurement sur le territoire sera à fournir.

3.4 ZONE GEOGRAPHIQUE OU TERRITOIRE DE LOCALISATION DES ACTIONS

→ Précisez le territoire et les communes sur le(s)quel(s) se dérouleront les actions

→ Insérer un extrait cartographique délimitant l'emprise du projet et indiquant la localisation prévue des différentes actions

3.5 OBJECTIFS DU PROJET

→ Précisez les objectifs généraux développés par le projet

Veillez à préciser pour chaque objectif (protection, restauration, gestion, valorisation, ...) les actions concrètes visées et les résultats attendus (linéaire de corridors écologiques protégés ou restaurés, surfaces de zones humides recréées, nombre de plantations, nombre de mares recrées ou restaurées, nombre d'animations pédagogiques...) et les livrables transmis à la fin de l'action.

| Enjeu | Objectif | Descriptif sommaire des actions répondant à cet objectif |
|-------|----------|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.6 AMBITION ET PERTINENCE DU PROJET AU REGARD DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

→ Justifiez de façon synthétique votre projet au regard des éléments suivants

Quelle cohérence et quelle compatibilité du projet par rapport aux objectifs et priorités des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)¹ et des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Quelle cohérence donnée avec les éléments de diagnostic écologique disponibles sur le territoire (étude faune/flore/habitat, de déclinaison de la trame verte et bleue du territoire, atlas de biodiversité communale, diagnostic d'état des milieux...)

Quelle adéquation du projet avec :

- la mise en œuvre des **documents d'urbanisme** (SCOT, PLUi...)
- et/ou les enjeux locaux de **préservation de l'eau et des milieux aquatiques et humides** (captage dégradé, territoire soumis à l'érosion, territoire à risque d'inondation, cours d'eau classés, zones humides remarquables, programme de restauration des cours d'eau, ...)
- et/ou des enjeux de préservation de la **biodiversité** (DOCOB, charte PNR, études TVB, plan(s) de gestion de sites naturels, schéma départemental ENS...),

Quel est la plus-value apportée par votre projet pour la reconquête des trames vertes et bleues du territoire ? (gain écologique : avant / après aménagement du site concerné)

Quelle complémentarité d'actions et de partenaires proposés ?

Quel dispositif de gestion pérenne et d'évaluation de l'efficacité du projet ?

4. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ACTIONS

- Présentez toutes les actions si vous êtes porteur de projet principal, en précisant celles réalisées par vous-même / réalisées par un prestataire / réalisées par un partenaire.
- Présentez uniquement les actions portées par votre structure si vous êtes partenaire d'un projet global.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Présentez de manière synthétique l'ensemble des actions prévues dans le projet.
- Chaque action devra faire l'objet d'une fiche détaillée jointe au dossier.

Pour plus de lisibilité veuillez à numéroter chaque action et à préciser :

1. **Son titre**
2. **Son objectif opérationnel**
3. **Son intérêt écologique**
4. **Ses modalités de mise en œuvre**
(précisez succinctement les étapes, la méthodologie, les techniques utilisées ou renvoyez vers les paragraphes dédiés de votre dossier technique complet)
5. **Qui la réalise** (si plusieurs partenaires, précisez le rôle de chacun)
6. **Son coût** (HT / TTC)
7. **Son calendrier de réalisation** (début – fin)

! Pour toute action spécifique d'animation territoriale faisant appel à un poste dédié (personnel affecté) : un descriptif fin des objectifs et missions du poste est à fournir en **Annexe 2**.

5. BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

5.1 PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

→ Précisez le plan de financement prévisionnel (investissement /fonctionnement) avec toutes les actions, y compris celles de vos partenaires

NB : Si vous êtes partenaire de projet, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie qui devra figurer dans le projet global déposé par le porteur du projet.

| Financiers sollicités | Montant en € HT / TTC | % du budget |
|--|--------------------------|-------------|
| 1. Financiers publics : | | |
| Partenaires AAP TVB | | |
| Fonds Européens (précisez :) | | |
| Conseil Départemental (précisez :) | | |
| Autres collectivités (précisez :) | | |
| Autre, précisez : | | |
| Sous-total financeurs publics | | |
| 2. Financiers privés (précisez :) | | |
| 3. Autofinancement | | |
| MONTANT TOTAL DU PROJET | | 100% |

5.2 BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE

→ Présentez les montants des actions et sous actions du projet en Annexe 1.

NB : Si vous êtes partenaire de projet, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie qui devra figurer dans le projet global déposé par le porteur du projet.

Veillez à bien remplir en Annexe 2 le tableau correspondant à votre cas, car il conditionne le calcul des aides financières potentielles de chaque partenaire :

- Si votre projet est inclus dans un seul bassin hydrographique : tableau 1.

Bassin hydrographique (de l'agence de l'eau dont vous dépendez) : Rhin-Meuse (AERM) ou Seine-Normandie (AESN) ou Rhône-Méditerranée et Corse (AERMC)

- Si votre projet concerne plusieurs bassins hydrographiques : tableau 2.

Dans ce cas, il vous est demandé de décomposer vos coûts d'action par bassin hydrographique

Exemple : une action de récréation de 10 mares estimée à 15 000 euros TTC par un partenaire du projet concernant l'ex-région Champagne-Ardenne doit être subdivisée en deux lignes donnant :

Ligne 1 : action de création de 7 mares en bassin Seine-Normandie pour un montant de 10500 euros TTC ;

Ligne 2 : action de création de 3 mares en bassin Rhin-Meuse pour un montant de 4500 euros TTC.

Contact : tvb@grandest.fr